



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 23 juillet 2021

Modernisation de la carte nationale d'identité et mise en place du nouveau dispositif

La protection de l'identité est une mission essentielle du ministère de l'Intérieur. Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité dont l'actuel format date de 1995. Elle est déployée progressivement depuis le 15 mars 2021 dans tous les départements, et depuis le 28 juin en Isère.

Ce dispositif sera généralisé à la France entière d'ici le 2 août prochain. Les usagers qui demanderont la création d'un premier titre ou le renouvellement d'un titre se verront attribuer la nouvelle carte nationale d'identité.

Son usage reste inchangé et permet aux titulaires de justifier de leur identité. D'une durée de validité de 10 ans, cette nouvelle carte nationale d'identité peut également servir de titre de voyage, certains états (UE et hors UE), l'acceptant au même titre que le passeport.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

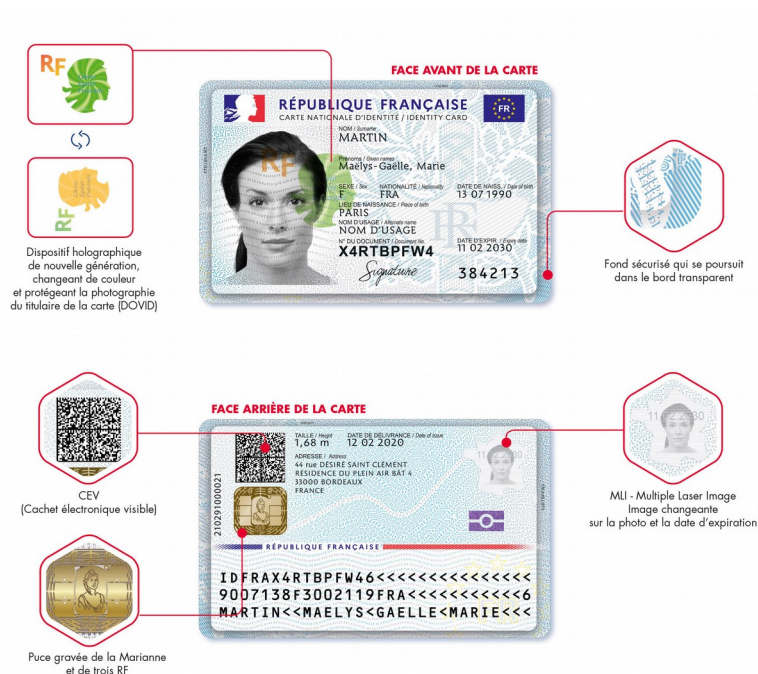
Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01

La nouvelle carte se voudra plus pratique pour les usagers par son format de carte bancaire, ou encore le maintien de la possibilité d'indiquer deux adresses au verso, pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents. Plus innovante et plus sécurisée également, dans la lutte contre l'usurpation d'identité, grâce à l'intégration de nanotechnologies telle que la puce gravée garantissant une protection optimale des données, cette carte verra son design modernisé.

L'actuelle démarche à suivre pour obtenir une carte nationale d'identité reste inchangée. Pour faire une demande, plusieurs possibilités sont proposées :

- se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil, ou par téléphone au 3939 Allô Service public;
- déposer une pré-demande en ligne sur www.ants.gouv.fr, et ainsi gagner du temps en limitant ses déplacements en mairie.



**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**